2 octobre 2007 **07.411**

Question du groupe socialiste

Avenir des maternités du canton

Nous avons récemment eu l'occasion d'entendre une membre de l'exécutif cantonal affirmer que pour l'heure, le Conseil d'Etat a décidé de centraliser les services de hospitaliers de pédiatrie sous le titre "Site unique mère/enfant".

Pouvons-nous avoir confirmation que le choix d'un site unique mère/enfant ne concerne pas l'avenir des maternités actuelles du canton.

Signataires: C. Mermet et M. Debély.